

Les biens publics sont-ils solubles dans les nationalisations ?

Floraison de discours hypocrites autour du thème des nationalisations

Peut-on donner crédit à la parole du ministre de l'économie quand on rappelle ses états de service ?

Bruno Le Maire est celui qui a conduit quelques-unes des privatisations les plus scandaleuses depuis quinze ans. La dernière en date concerne **la Française des jeux** et la suivante qui devait avoir lieu toujours sous son autorité, est celle **d'Aéroports de Paris**.

En 2006 Bruno Le Maire a supervisé deux autres privatisations, véritable hold-up sur des biens publics au profit de quelques puissances financières. Il était aux commandes de l'absorption de **Gaz de France** par Suez (devenu Engie), pour le plus grand profit de quelques milliardaires amis du régime, qui sont devenus du même coup les actionnaires d'un immense monopole... privé.

La seconde privatisation dans laquelle Le Maire a joué un rôle central fut celle **des autoroutes** au profit des sociétés concessionnaires (Vinci, Eiffage, etc.), la puissance publique bradant à leur profit l'intérêt général en leur offrant une rente colossale.

Dans sa récente communication, Bruno Le Maire a envisagé la nationalisation **d'Air France**, un des symboles des privatisations françaises, conduites alternativement par la droite et par la gauche.

Tout d'abord, il faut rappeler que c'est toujours le caractère jugé stratégique d'une entreprise qui a constamment justifié une nationalisation. Or, dans l'idée du ministre cet argument n'est jamais évoqué. Et pour cause : pour lui, l'Etat n'interviendrait que pour soutenir les groupes les plus chahutés en bourse au moyen de prises de participation pour assurer la défense de l'actionnariat privé de ces groupes, en soutenant le cours de leurs actions. Demeure donc pour Le Maire, la conviction que le rôle de l'État, en temps de crise, est de soutenir les actionnaires, pas les entreprises concernées. Et c'est ce qu'a bien compris le président du MEDEF, qui a aussitôt applaudi des deux mains.

Est donc confirmé ce vieux principe du libéralisme : l'État est là pour socialiser les pertes et aussitôt la crise surmontée, il sera bien temps de (re)privatiser les profits.

Dans cette optique, la Banque Publique d'Investissement est mobilisée et nul ne doute qu'elle avancera à l'unisson de Bercy avec pour seul et unique objet d'aider les entreprises à passer un mauvais cap pour le profit exclusif de leurs actionnaires.

Que Bruno Le Maire tienne ce discours hypocrite et passablement mensonger, rien d'étonnant pour un néolibéral qui vilipende l'état gestionnaire depuis toujours.

Mais des personnalités de gauche (ou prétendues telles) ont émis elles aussi des vœux de nationalisations et notamment celle de la santé, « pour renforcer la sécurité sanitaire ».

Pour ces nouveaux convertis, « l'État devrait devenir actionnaire minoritaire de plusieurs entreprises pharmaceutiques. Cela lui permettrait d'influencer la stratégie de production à l'instar de la position de l'État dans l'actionnariat de Thales et de nombreux autres industriels de la défense et de l'aéronautique. »

On cherchera en vain la différence avec les positions de Bruno Le Maire : il n'y en a pas.

Et ce n'est pas étonnant, si l'on se souvient des politiques néolibérales que le PS a conduites pendant des décennies et notamment dans le secteur de la santé.

La nature juridico-politique des nationalisations en régime capitaliste

Il faut donc se rendre à l'évidence : une nationalisation ne protège en rien d'une future privatisation. C'est donc le fondement juridique de la nationalisation qu'il s'agit d'interroger et qui renvoie directement au fait politique. Même le Conseil National de la Résistance n'évoquait les nationalisations qu'avec prudence puisqu'il préconisait le « retour à la nation des grands moyens de production monopolisée », sentant, peut-être, que la forme juridique de ce retour à l'Etat n'était pas exempte de défauts.

Dès lors, une nationalisation en régime capitaliste, ne peut être que fragile, puisque les actifs échappant à la puissance publique sont rachetés par elle sous forme d'indemnisations. Et c'est justement ici que réside tout le problème de la propriété d'Etat.

Avec la Vème République le droit subjectif de l'Etat propriétaire est instituée dans le code général de la propriété des personnes publiques décrété par voie d'ordonnance en 2006. Pour l'universitaire Fabienne Orsi, qui a travaillé sur les biens publics, « la nature de cette propriété publique résulte bien, pour la majorité des juristes, de la transposition de la propriété privée au droit des biens publics ... (afin de) « circonscrire la portée de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité des biens publics dans la perspective de leur valorisation économique ».

En clair et en un mot, les biens publics ont donc acquis le statut de marchandise comme forme élémentaire du mode de production et d'échange capitalistes. Cette transformation est le résultat d'une longue évolution du statut des biens publics amorcée dès le milieu du XIXème siècle et particulièrement sous la IIIème République.

Ce long processus a connu une accélération à partir des années 1980. Les privatisations qui ont suivi avaient été préparées par l'introduction de principes de gestion privée dans les services publics pour lesquels les usagers sont peu à peu devenus des clients, consommateurs de marchandises de transport, de communication, de culture, d'éducation, de santé, etc ...

Il faut en convenir : les nationalisations n'ont donc pas la vertu que certains leur prêtent.

Parce qu'il est propriétaire d'entreprises, qui, bien que publiques, n'en sont pas moins des marchandises à valoriser, l'Etat ne peut pas être meilleur gestionnaire que le privé. Les exemples des privatisations commentées plus haut, prouveraient même qu'il soit plutôt, et volontairement, un piètre vendeur. Ce qui n'est pas étonnant, quand on connaît la complicité d'opinion qui existe entre nombre de hauts fonctionnaires dans les administrations centrales et les dirigeants des grands groupes privés. Des groupes qui sont toujours à l'affût d'expansions externes, lesquelles ont la double qualité de mieux asseoir une situation dominante tout en éliminant un concurrent... fut-il un service public.

Le cas de la Sécu : un bien public qui résiste encore.

Il reste en France pourtant un bien public encore debout malgré les agressions qu'il a subies depuis plus de 50 ans : la Sécurité Sociale.

La Sécu est un modèle, qui, même imparfait, ne souffre pas, dans sa conception même, des maux intrinsèques aux entreprises nationalisées. La Sécu n'appartient pas à l'Etat, mais à la collectivité nationale comme bien commun. A ce titre elle ne peut être ni vendue, ni privatisée. Pourquoi ?

Parce que, dans l'esprit de ses créateurs, elle doit être intégralement financée par le salaire socialisé de la collectivité des actifs, seuls producteurs de la richesse que son budget représente.

Sa gouvernance, pour utiliser un terme à la mode, est confiée à des élus sociaux issus des organisations représentatives des travailleurs salariés. Elle est l'émanation d'un pacte social – et donc politique – établi comme une loi fondamentale. C'est bien à partir de ce principe de base, librement consenti par une volonté commune, que l'on est autorisé de parler de bien commun.

Bien entendu, la bourgeoisie n'a jamais renoncé à récupérer à son profit ce salaire socialisé qui lui a été arraché par près de deux siècles de luttes. Les pouvoirs réactionnaires qui se sont succédés tout au long de cette histoire, n'ont cessé de saper, d'entamer cet édifice social, en fondés de pouvoir de ladite bourgeoisie. Les attaques ont débuté avec les Ordonnances de 1967 qui ont instauré un paritarisme largement favorable au patronat ... et la liste des atteintes au statut de la Sécu est longue de plus d'un demi-siècle.

Toutes ces attaques, orchestrées par les pouvoirs de droite ou de « gauche de gouvernement » (ce terme est tout un programme à lui seul), ont toutes eu pour premier but de démolir le socle que constitue le salaire socialisé, en étatisant une partie du financement de la Sécu par le truchement de l'impôt (CSG ...). Au fil des ans, l'Etat a procédé à une nationalisation rampante des organismes de Sécurité sociale, transformant de facto le budget de la Sécurité sociale en une annexe du projet de loi de finances de l'Etat, budget à la discrétion de l'Etat qui s'en sert comme variable d'ajustement dans ses choix politiques de dépenses publiques largement inspirés des préconisations de l'idéologie néolibérale avec les dégâts que l'on sait.

Ainsi, on a opéré une triple spoliation : on a réduit le salaire global par baisse de sa partie socialisée, rendue aux capitalistes sous forme de profit (ou de dividendes) ; on a affaibli l'indépendance économique de la Sécu par rapport à l'Etat, puisque une fraction de son financement est assuré par l'impôt et surtout les assurés sociaux ont été dépossédés des régimes de sécurité sociale qui étaient les leurs, en vidant de son contenu normatif et programmatique, la démocratie exprimée par les votes en Assemblée Générale délibérative.

Il est tout à fait insupportable à la bourgeoisie que la gestion d'un budget, bien supérieur à celui de l'Etat, soit administré par des citoyens salariés élus et indépendants des pouvoirs. Elle considère que ces citoyens ont usurpé une de ses prérogatives et cela lui semble, pour son pouvoir, politiquement dangereux. A juste raison, d'où son acharnement à détruire la Sécu.

Le temps des réappropriations des biens publics est venu

On le comprend aisément : il faut reconquérir la Sécu, et non pas seulement défendre une somme de services et de biens assurés par le salaire socialisé ; reconquérir une autonomie politique, c'est-à-dire une capacité de décisions publiques, collectives et démocratiques échappant au pouvoir discrétionnaire de l'Etat. C'est cette indépendance qu'il s'agit de rétablir, par la lutte, par un engagement constant à établir un rapport de force déterminé pour lequel l'ensemble de la population doit être mobilisée.

Animée désormais d'une dynamique offensive, cette mobilisation devrait s'étendre bien au-delà de la seule Sécu. Il s'agit d'impulser et d'alimenter une mobilisation qui pourrait être fondatrice d'une nouvelle conquête : celle des biens publics.

Il s'agit de ces biens si précieux devenant, par ce fait, inaliénables, inviolables, non « titrisables », de ces biens de tous les jours, que nous avons en commun, mis en évidence par l'actuelle crise sanitaire. De ces biens qui appartiennent aux citoyens et que l'Etat ne devrait pas avoir le droit de s'approprier, et moins encore de privatiser. Il faut ouvrir ce débat, plus que jamais nécessaire et urgent, sur la « gouvernance » des biens publics.

D'ailleurs, on ne part pas d'une feuille blanche : il existe actuellement toute une série d'articles, de contributions, de thèses autour de la notion de « communs ». Avec une question majeure : peut-on considérer, après tant de désillusions, que la propriété d'Etat est vraiment une alternative à la propriété privée, trop souvent défailante ?

Ce simple principe de réalité nous contraint d'aller plus loin, vers une nouvelle conquête majeure qui, à l'orée des bouleversements sociaux que le capitalisme mondialisé provoque, va devenir incontournable.

Comme la Sécu est une socialisation de revenus, selon les moyens de chacun, permettant de proposer biens et services répondant aux besoins de chacun sans distinction sociale, il faut dès maintenant penser à construire des entreprises publiques socialisées, c'est à dire indépendantes de l'Etat, entendues comme biens communs inaliénables de la collectivité nationale (voire européenne ou même mondiale).

Ces entreprises publiques socialisées devraient être celles qui assurent des services ou des biens indispensables, et pour certains vitaux, à chaque individu. Dans une première liste on peut y inclure les services de la santé, de l'alimentation, du logement, de la mobilité, de la culture, de l'enseignement, de la recherche, et ... de la banque. Cette aspiration n'est plus tout à fait du domaine de l'utopie. En Italie, une commission a été créée pour élaborer un projet de loi afin de protéger les biens vitaux de la rapacité des financiers encouragés par les politiques de la droite berlusconienne.

Pour les législateurs, il s'agissait de « créer une nouvelle catégorie de biens, celle de biens communs dont la titularité, le contrôle, la possession, la gestion, relèveraient de la collectivité dans son ensemble et non exclusivement d'une structure administrative telle que l'Etat et dont la législation devrait reposer sur certains principes fondamentaux et sur l'idée qu'ils constituent des biens par définition indisponibles, parce qu'ils sont indispensables à la satisfaction des besoins primaires de tous et de chacun »...

« Le projet de loi n'a pas abouti mais plusieurs municipalités ont inscrit le statut de biens communs dans des chartes et des règlements municipaux intégrant un modèle d'administration et de contrôle partagés entre les élus et habitants ». (Fabienne Orsi op. cit.)

La pandémie qui sévit actuellement partout dans le monde, est révélatrice de ce que sont des biens inaliénables parce que nécessaires à tous. Le marché est impuissant, les états sont contraints de procéder par expédients, et tout le monde découvre les métiers qui sont vraiment vitaux, exercés dans des conditions parfois inhumaines, dans des entités publiques ou privées exsangues, épuisées par des décennies d'austérité.

Il est temps, grand temps, d'explorer un nouveau mode de production et d'échange, au sein duquel les biens communs, essentiels à la vie en société - et à la vie tout court - soient contrôlés démocratiquement par l'ensemble des citoyens.

**La CGT a toute sa place dans cette réflexion
pour y être une force de propositions.**

Car nous avons toutes et tous un nouveau monde à bâtir.